NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

109 N° 5 1987

De l'apartheid au dialogue. La position de l'Église catholique

Michel SCHOOYANS

p. 691 - 711

https://www.nrt.be/en/articles/de-l-apartheid-au-dialogue-la-position-de-l-eglise-catholique-399

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

De l'apartheid au dialogue

LA POSITION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Confrontée à la virulence croissante d'une critique quasi universelle, soumise aux pressions conjuguées de l'intérieur et de l'extérieur, l'Afrique du Sud se trouve acculée à un choix décisif dont dépend son existence même. Seule sa puissance économique et militaire, sa position géostratégique et les hésitations de certains États occidentaux empêchent ces critiques et pressions d'aboutir, via un bouleversement de régime, à une situation que l'on espère plus conforme aux exigences de la dignité humaine et de la justice. L'évolution que connaît aujourd'hui l'Afrique du Sud montre en tout cas que la poussée des forces favorables au changement ne pourra plus être contenue indéfiniment.

L'enseignement de l'Église offre des points de repère solides sur ces questions complexes. Ce sont ces repères que nous nous proposons d'exposer dans le présent article. Nous commencerons d'abord par rappeler, très sommairement, quelques données de base concernant l'apartheid en Afrique du Sud[1]. Ensuite, nous exposerons la position de l'Église catholique à propos du racisme et donc de cette forme typiquement sud-africaine de racisme qui a pour nom l'apartheid. Nous donnerons enfin quelques indications bibliographiques qui permettront au lecteur d'aller plus loin.

I. - Aux sources de l'apartheid

1. *Noirs et Hollandais*

On admet généralement aujourd'hui que les aborigènes arrivés en Afrique du Sud venaient de la région des Grands Lacs. Cependant, bien que la thèse de l'antériorité des blancs apparaisse aujourd'hui comme moins certaine et même ébranlée par la paléontologie, il reste que l'implanta-

1. Pour ce rappel, nous suivons de près l'excellent dossier de Ch. CADOUX, *s.v. Afrique du Sud (République d')*, dans *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1984, p. 449-510. Voir aussi le « Special Report » de C. LEGUM, « South Africa's Apartheid Policy » (avec carte des concentrations raciales), dans *Britannica Book of the Year*, 1986, Ed. Encyclopaedia Britannica, Chicago, 1986, p. 471 s. et l'article de M. LEGASSICK, *South Africa. The Republic*, *ibid.*, p. 468-470 et 472 ; cf. aussi *ibid.*, p. 598 s.

tion des Européens en Afrique australe est de deux siècles plus ancienne que dans l'ensemble de l'Afrique colonisée.

Le Cap est découvert en 1488 par un navigateur portugais, Bartholomé Dias. Mais le premier point de repère qui nous intéresse est 1652 : à ce moment les premiers européens débarquent. Ces colons sont d'abord d'origine hollandaise : agriculteurs, ils sont les ancêtres des Boers. Leur langue néerlandaise devient progressivement l'« afrikaans ». Ils appartiennent à l'Église Réformée hollandaise, d'un calvinisme rigide. Peu à peu, à côté d'eux, on voit arriver des anglophones. Ensemble ces deux groupes constitueront après quelque temps 20% environ de la population, une proportion qui ne sera jamais atteinte ultérieurement dans aucune colonie d'Afrique noire. Ce fait, et les vicissitudes de l'histoire, ont créé, dans la communauté blanche du pays un sentiment national tout à fait particulier.

2. *Boers et Anglais*

Rappelons quelques jalons. A la suite des guerres napoléoniennes, les Anglais avaient obtenu le Cap en 1814. Or de 1834 à 1838, les Boers, sous la pression des Anglais, quittent le Cap pour entreprendre le « grand Trek », le grand exode vers le Nord. L'emprise anglaise croît progressivement au cours du XIX^e siècle, qui voit arriver de la main-d'œuvre indienne, surtout hindoue. Ghandi lui-même séjourne en Afrique du Sud de 1896 à 1916, et c'est dans ce contexte qu'il découvre l'intérêt de la non-violence.

Bien qu'ils ne fussent pas partisans de l'intégration raciale, les Anglais heurtèrent les Boers, qui leur reprochèrent une attitude relativement libérale vis-à-vis des non-blancs. Entre Anglais et Boers existaient du reste divers autres motifs de conflit. Alors que les Boers étaient plutôt des paysans conservateurs, les Anglais étaient attirés par la modernisation et l'économie de marché. A terme, cette situation était porteuse de conflit. Celui-ci éclata en effet sous la forme de la Guerre des Boers (1899-1902), à laquelle participèrent Churchill et Baden-Powell. Affrontés aux Anglais, les Boers durent finalement reconnaître la domination britannique sur le Transvaal et l'État libre d'Orange. Cette guerre, qui divisa les blancs, eut notamment comme conséquence l'entrée de l'Afrique du Sud dans l'ère industrielle, entrée rendue possible grâce à l'exploitation des mines d'or et de diamant.

Les conditions pour la formation de l'Union Sud-Africaine furent bientôt réunies. Dans cette Union, fondée en 1910, Boers et Anglais se retrouvèrent et ils créèrent des régimes spéciaux pour les non-blancs. Au terme de cette évolution, l'Union Sud-Africaine décida de quitter le Commonwealth ; ainsi la République d'Afrique du Sud naquit-elle en 1961.

3. *Chez les blancs: une haute idée d'eux-mêmes*

Ces difficultés multiples, ces tensions, ces affrontements violents ont donné à la communauté blanche une haute idée d'elle-même. Ce sentiment, corroboré par d'évidentes réussites *économiques*, s'est accompagné de l'affirmation de la supériorité du blanc sur le non-blanc. A cette supériorité, l'Église Réformée hollandaise croyait pouvoir apporter des fondements *bibliques.*

Dès le XVIII[e] siècle, ce sentiment de supériorité s'est traduit au plan *juridique* par l'accaparement, au profit des blancs et à l'exclusion des non-blancs, de presque tous les droits et, en fait, de tout le pouvoir *politique.* Cette situation se consolide au XIX[e] siècle, même dans la colonie du Cap, où pourtant la constitution de 1853 reconnaissait formellement le même droit de vote aux blancs et aux non-blancs. Ce droit fut réservé aux seuls blancs entre les deux guerres mondiales, principalement sous l'impulsion du gouvernement du général Hertzog (1924-1938).

C'est à partir de ce moment que se structure une *doctrine* de l'apartheid, de la mise-à-part selon un critère racial, engendrant un sinistre cortège de discriminations aux plans foncier, administratif, professionnel, judiciaire, etc. A quoi il faut ajouter les ségrégations dans les résidences et les emplois, ainsi que le contrôle des migrations intérieures par un savant système de passeports.

Cette doctrine et cette politique de ségrégation raciale se durcit et se systématise encore davantage après la seconde guerre mondiale. Cette évolution trouve son origine en 1948 dans la victoire du parti national, qui restera au pouvoir jusqu'en 1966.

Deux éléments nouveaux interviennent cependant alors. Tout d'abord, à partir de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* (1948), des facteurs moraux sont peu à peu pris en considération dans la vie des Etats. De plus, le mouvement de décolonisation et l'accès à l'indépendance de la plupart des États africains accélèrent la prise de conscience, par la population africaine noire, de sa dignité.

Sous ce rapport, du reste, la communauté internationale s'accorde à reconnaître la singularité de la partie australe du continent africain. La décolonisation y a été tardive: l'Angola et le Mozambique n'accèdent à l'indépendance qu'en 1975. Bien plus, cette décolonisation est encore partielle: la Namibie — l'ex-Sud-Ouest africain — demeure soumise au contrôle de Pretoria, et, bien que théoriquement indépendante depuis 1978, elle forme le rempart extérieur du bastion sud-africain.

Les récents événements, caractérisés par la montée de la violence, par l'affirmation d'un extrémisme noir, souvent d'inspiration marxiste, contre le durcissement d'un extrémisme blanc, et par la radicalisation de l'opinion internationale, acculent les autorités sud-africaines à des solutions incomparablement plus profondes que le timide réformisme proposé jusqu'ici. On ne peut plus surseoir à une réponse plus conforme aux exigences de la justice, des droits de l'homme, plus respectueuse des légitimes aspirations à la reconnaissance. Cette réponse implique nécessairement l'instauration d'un dialogue et le démantèlement de ce qui constitue la base du régime actuel: l'apartheid.

4. *Quelques données*

D'après les données citées en 1985 par C. Legum[2], les quelque 32,7 millions de Sud-Africains se répartissent comme suit: 23,9 millions de noirs (73%); 4,8 millions de blancs (14,7%), dont environ 56% d'«Afrikaners» (d'origine hollandaise); 3 millions de métis («coloured»), (soit 9,2%); 1 million d'asiatiques, surtout Indiens (3%).

Du point de vue des ressources minérales, l'Afrique du Sud est un des pays les plus riches du monde. Bien que l'examen de cette caractéristique dépasse notre propos, on ne saurait perdre de vue qu'il s'agit là, du point de vue géopolitique, d'une donnée essentielle de notre problème[3].

Par la variété et par la quantité de ses ressources minérales, l'Afrique du Sud est objectivement un pays clé pour l'économie et l'industrie du monde occidental dans son ensemble. Les puissances qui s'assureraient le contrôle de ce pays seraient en mesure de contrôler largement la vie économique et, dès lors, socio-politique des pays occidentaux.

Du point de vue de l'analyse politique, il faut donc se demander si la détérioration de la situation en Afrique du Sud n'est pas stimulée par des puissances qui ont intérêt à contourner l'Occident par l'Afrique en général, par l'Afrique du Sud en particulier. Quoi qu'il en soit, les enjeux de ce contournement peuvent être appréciés à partir des quelques flashes que voici.

L'Afrique du Sud est le premier producteur mondial d'or, de platine (et des métaux rares de ce groupe), de titane, de vanadium et d'antimoine. Elle est deuxième producteur (après l'URSS) de chrome et de

2. Cf. «South Africa's Apartheid Policy», cité n. 1.

3. Sur ceci, voir M. KIRDON et R. SEGAL, *Atlas encyclopédique du monde*, Paris, Calmann-Lévy, 1981 (spécialement les cartes 13, 14, 15) et aussi G. CHALIAND et J.-P. RAGEAU, *Atlas stratégique. Géopolitique des rapports de force dans le monde*, Paris, Fayard, 1983 (spécialement les p. 173-177, 182).

manganèse. Après le Zaïre et l'URSS, elle est troisième producteur de diamants (et premier producteur de diamants naturels). Elle est troisième producteur d'uranium (après les USA, le Canada, et avant l'Australie); elle occupe la troisième place pour les réserves de ce métal (après les USA et le Canada; les données relatives aux pays communistes sont mal connues). L'Afrique du Sud produit en outre du cobalt, de l'argent, de l'amiante, de l'étain, du cuivre, du fer. Elle possède des réserves de charbon estimées à 44 millions de tonnes: une des plus importantes du monde.

Le moraliste attentif aux dimensions internationales des problèmes sociaux ne saurait être indifférent à cet état de choses, qui donne la mesure de la vulnérabilité du monde occidental; il importe de le considérer ici dans sa globalité: «centre» autant que «périphérie».

5. *Les «fondements» de l'apartheid*

L'Église Réformée hollandaise a amené dans ses bagages une doctrine calviniste de la prédestination. Au terme de cette doctrine, l'élection de la race blanche et, corrélativement, la subordination des autres races auraient un fondement biblique. Ce fondement a été abondamment allégué dans d'autres contextes[4].

Comme il arrive fréquemment, cette «justification» soi-disant «théologique» a été réinterprétée en termes «scientifiques». Darwin et consorts sont invoqués pour montrer que la nature opère sa sélection et qu'il faut se soumettre à son verdict. Un nom doit être mentionné ici, celui du Dr Malan (1874-1953), fondateur du «Parti nationaliste purifié» (1934) et premier ministre (1948-1954). Malan s'inspire des thèses racistes qui apparaissent dans l'idéologie nationale-socialiste[5]. Ce parti n'a pas ménagé son soutien à l'Allemagne nazie pendant la guerre. De là est issu le parti national qui, logique avec lui-même, mène sa politique d'apartheid à l'intérieur et d'isolationnisme en relations internationales; il a donné à l'Afrique du Sud des leaders bien connus: Verwoerd (assassiné en 1966), Vorster (1966-1978) et Pieter Botha (1978). Il faut admettre que ce même parti a parfois manifesté une disposition à l'ouverture, sans toutefois jamais mettre fondamentalement en question le principe même de l'apartheid — c'est-à-dire le seul point qui importe en définitive.

---

4. Cf. p.ex. El. MARIENSTRAS, *Les mythes fondateurs de la nation américaine. Essai sur le discours idéologique aux États-Unis à l'époque de l'Indépendance (1763-1800)*, coll. Textes à l'appui, Paris, Maspero, 1977, *passim* et spécialement p. 209-275.

5. Le Dr Daniel Malan avait fait ses études à l'Université d'Utrecht et avait été **ministre de l'Église Réformée hollandaise.**

Face aux blancs, les noirs se sont organisés. Sous la conduite de Nelson Mandela (né en 1918) et d'Oliver Tombo, les noirs ont donné une nouvelle impulsion au Congrès national africain (ANC). A vrai dire, l'ANC est la plus ancienne organisation nationaliste noire, puisqu'elle a été fondée en 1912. Ce Congrès jouit naturellement de l'appui de la population noire. Mais, pour agir, il dépend largement de ressources extérieures. A titre d'exemple, en 1986, le Conseil œcuménique des Églises a alloué 226.000 $ U.S. à l'Afrique du Sud, dont 80.000 pour l'ANC, et 110.000 pour l'Organisation populaire du Sud-Ouest africain (SWAPO), qui s'occupe de la Namibie[6].

Signalons enfin que l'Église Réformée hollandaise (Nederduits Gereformeerde Kerk, NGK), qui regroupe quelque 1,5 million de blancs, a tenu son 70e Synode en octobre 1986. Au terme de ses travaux, une déclaration a été publiée. Elle porte notamment que «l'apartheid affecte la dignité humaine et entraîne l'étouffement préjudiciable d'un groupe par un autre». Et encore: «Ce système politique et social ne peut être accepté en tant que principe d'éthique chrétienne[7].»

La question est de savoir si la NGK, religion de l'establishment afrikaner, exprime ici une évolution exégétique, théologique, métaphysique, ou bien si, voyant tourner le vent, elle obéit à des convenances politiques ou sacrifie à une nouvelle mode. Quoi qu'il en soit, prudence oblige: la ségrégation est maintenue dans les écoles et les assemblées religieuses.

6. *Présentation du thème*

Pour sommaire qu'il soit, ce rappel était indispensable au seuil de l'exposé que nous allons consacrer maintenant à la position de l'Église catholique sur l'apartheid.

L'apartheid s'appuie sur une mise en évidence si radicale de la *différence* que celle-ci prévaut absolument sur le principe de *l'égalité* des personnes au sein d'une commune dignité humaine, fondement de droits et de devoirs inaliénables. Cela signifie que chaque groupe racial ou ethnique doit se développer séparément et parallèlement, selon son génie et ses caractéristiques propres, dans les zones géographiques affectées à chacun d'entre eux.

---

6. Cf. R. MEHL, *Les Églises protestantes et l'Apartheid,* dans *Le Monde* du 21 nov. 1986.

7. Cf. M. BOLE-RICHARD, *La très conservatrice Église afrikaner,* dans *Le Monde* du 28 oct. 1986. Le même auteur a publié un dossier sur *Les Blancs d'Afrique du Sud,* dans *Le Monde* du 7 juin 1986.

Mise en œuvre avec rigueur et détermination, cette politique amène à réduire autant que possible toute possibilité de contact, de dialogue, d'échange, entre les différentes ethnies composant la société sud-africaine. Quartiers séparés, écoles séparées, lieux de distraction séparés, organisations sociales et professionnelles séparées, métiers réservés, ignorance des langues, tout est organisé pour contraindre chaque groupe à vivre sur soi, en vase clos, à se replier dans sa particularité, à méconnaître les autres communautés.

L'affirmation des différences raciales se double d'une affirmation de la *supériorité qualitative de la race blanche.* Celle-ci, parce qu'elle se considère comme seule capable d'assumer le destin du pays et parce qu'elle redoute la supériorité numérique de plus en plus écrasante de la population bantoue, exclut cette dernière de toute participation politique. N'ayant aucun droit de regard sur les décisions qui la concernent, la communauté noire est livrée aux plus criantes injustices.

La doctrine de l'apartheid s'enracine dans un ensemble de faits et croyances étroitement liés à l'histoire des blancs d'Afrique du Sud. Certaines de ses justifications sont de nature biblico-théologique, d'autres sont de nature biologique. Nous y avons déjà fait allusion. Examinons-les plus en détail.

Du point de vue *biblico-théologique,* le peuple afrikaner s'est assimilé au peuple élu, objet de la prédilection divine, ayant reçu mission de protéger les valeurs de la civilisation occidentale. Les noirs, quant à eux, ont été maudits, condamnés comme Cham à l'infériorité voire à la perversité. Une certaine conception de la prédestination vient renforcer cette thématique, tandis que la Bible fait l'objet d'une lecture fondamentaliste. Comme les idéologies totalitaires, l'apartheid tend à sécréter une pseudo-religion, proposant un salut intramondain (le progrès séparé), désignant un messie (les Afrikaners) et suscitant des attachements fanatiques.

A la justification religieuse de l'apartheid s'est ajoutée, à partir des années trente, une justification *biologique* apparentée au nazisme, et inspirée comme lui des théories de Gobineau (1816-1882) sur l'inégalité des races; de Darwin (1809-1882) sur la lutte pour la vie et la sélection naturelle; de Galton (1822-1911) sur les conséquences de l'hérédité et les moyens de promouvoir les classes ou peuples plus doués; etc.

L'apartheid est donc la radicalisation unilatérale et généralisée de différences culturelles et aussi, comme tous les racismes, de différences **biologiques réelles ou imaginaires, au profit d'une catégorie d'indivi-**

dus et au détriment des autres, afin de justifier une oppression. Elle est refus de considérer les personnes en dehors des catégories par elle établies et fixées.

II. - La doctrine de l'Église catholique sur l'apartheid

De même qu'elle a pris position depuis le XVI[e] siècle contre le racisme, l'Église catholique condamne sans équivoque l'apartheid. Cette attitude lui est dictée par des motifs doctrinaux, bien sûr, mais aussi philosophiques et juridico-politiques. L'homme n'est pas divisible. Tout ce qui le concerne intéresse l'Église[8].

1. *Fondements philosophiques*

Un regard sur l'histoire nous apprend que, depuis ses origines athéniennes, l'anthropologie philosophique occidentale est traversée par deux courants de pensée. L'un considère que l'homme est par nature incapable de surmonter ses instincts égoïstes d'agression et de conservation; incapable par nature également d'atteindre à la vérité sur lui-même et sur le monde. *L'homme est un loup pour l'homme* et, partant, les seuls rapports possibles entre les individus comme entre les groupes sont des rapports de force. Le plus puissant impose la conception du monde, de la société, de la justice et même de l'homme la plus conforme à ses intérêts. C'est lui qui décide qui est ou qui n'est pas sujet de droit, et quels droits peuvent être, sans trop de risque, concédés à l'un ou à l'autre.

Le passage de la «jungle» à la société politique ne peut résulter que d'un compromis entre les puissants, qui ont intérêt à un certain ordre. Le changement politique procède d'un bouleversement du rapport des forces. La paix n'est qu'un rapport ou, plutôt, qu'un équilibre de forces stable. Le dialogue est impossible et de toute façon n'a pas de sens. Toute pensée indépendante, toute manière de vivre différente, toute remise en cause de l'échelle de valeur imposée par le pouvoir dominant sera d'emblée considérée comme une «déviation». Les puissants en place tenteront de la supprimer ou, si cela s'avère impossible, de l'exclure. Le même doit rester avec le même; l'autre doit être séparé et contrôlé. La doctrine de l'apartheid appartient évidemment à ce courant de pensée.

---

8. Un *Dossier sur l'apartheid* a été publié dans *DC* 83 (1986) 697-723.

L'autre option anthropologique considère que la réalité s'offre à l'homme et que celui-ci peut, au moins pour une part, la saisir. Naturellement sociable, «animal politique», l'homme aspire de plus à vivre autant que possible en harmonie avec ses semblables. Le bien et le mal ne sont pas à définir arbitrairement, mais à découvrir. La justice est le fruit d'une quête active du bien commun. Chaque homme, par le simple fait qu'il existe, se trouve porteur d'une exigence de reconnaissance.

Parce que le bien et le vrai existent indépendamment de la volonté des puissants, parce que l'homme est capable, dans une certaine mesure, de réaliser le premier et de connaître le second, tout être humain est d'emblée sujet de droits imprescriptibles et de devoirs correspondants, libre et responsable. De ce point de vue, tous les hommes sont égaux et c'est précisément en raison de cette égalité fondamentale que la différence pourra s'épanouir et s'affirmer. La vérité, l'harmonie sont toujours en avant; la confrontation des points de vue est l'occasion de s'en rapprocher.

Une place est donc faite au *conflit*. En marge du conflit, des libertés ne sauraient en effet coexister, mais pour résoudre ce conflit, on s'interdit tout ce qui serait réducteur d'altérité, de singularité, de personnalité. L'art du politique n'a pas pour but d'étouffer les conflits, que ceux-ci opposent les citoyens entre eux ou les citoyens à l'État, mais bien de créer un champ spécifique où puissent coexister les libertés. *Une telle anthropologie ne nie pas la réalité du mal, mais elle se refuse à le croire irrémédiable.* L'individu n'est pas esclave de ses instincts égoïstes; la société est capable de se doter d'institutions et de structures justes, qui permettent de réprimer la violence sans abolir la liberté. C'est à cette ligne de réflexion que participe depuis toujours la doctrine sociale de l'Église catholique. La conscience de la réalité du péché n'y fait pas obstacle, puisque le péché est précisément ce qui, avec la grâce de Dieu, peut toujours être surmonté.

2. *Fondements juridico-politiques*

Si, dès le V^e^ siècle avant Jésus-Christ, Sophocle fait proclamer par Antigone l'existence d'un droit de la personne et d'une justice supérieure aux décrets des puissants, les implications de ce droit et de cette justice ne se donnent pas d'emblée comme un code tout fait que l'on n'aurait qu'à consulter. Elles apparaissent plutôt comme un horizon qui alimente une insatisfaction toujours renaissante vis-à-vis des situations historiques concrètes et appelle sans cesse à les dépasser. Cette prise de conscience se traduit par une exigence de plus en plus pro-

fonde de liberté, d'égalité, de participation à la gestion de la vie commune et de jouissance des biens qu'elle produit. C'est ainsi que les droits à la liberté d'expression et de culte, le droit de vote, le droit à l'éducation, au travail, au logement, à la vieillesse digne, etc. ont fait l'objet d'une découverte historique. Cette prise de conscience se traduit également par une exigence d'extension de la liberté, de l'égalité, de la participation politique et de la jouissance des biens à un nombre de plus en plus élevé d'individus.

C'est ainsi que la dénonciation de l'esclavage, de la ségrégation raciale, de la colonisation, que l'affirmation des droits de la femme, de l'enfant, de l'étranger se sont imposées au cours des siècles. Toujours, il s'est agi de reconnaître un homme à part entière là où il n'avait pas encore été reconnu. Ce double mouvement d'approfondissement et d'extension devait aboutir, en 1948, après *l'expérience* catastrophique de la seconde guerre mondiale et de son cortège de génocides, à la *Déclaration universelle des droits de l'homme*[9]. L'apartheid s'inscrit en faux contre cette dynamique. L'Église au contraire y est intensément partie prenante, dans la mesure où son fondateur lui a donné une conscience aiguë de la dignité du pauvre et du petit, de sa responsabilité vis-à-vis de celui qui ne peut se prévaloir d'aucune puissance pour s'imposer, mais demande reconnaissance.

3. *Fondements bibliques*

La Parole de Dieu résonne dans notre monde d'une manière toujours nouvelle et toujours ancienne; d'une manière toujours nouvelle, parce qu'elle est vivante dans une Église vivante, garante de la lecture et de la transmission authentique de l'Écriture; d'une manière toujours ancienne, parce que cette Église reste liée à son origine normative, dont l'Écriture fait intensément partie. La référence au Magistère et à la Tradition permet de lire la Bible comme un ensemble et de dépasser toute interprétation fondamentaliste.

C'est dans la Parole de Dieu que l'Église catholique puise l'inspiration première de sa position contre l'apartheid comme de toute sa doctrine. De la Genèse, qui décrit l'origine commune de tout le genre humain (*Gn 1,* 27-28), à l'Apocalypse, qui annonce la présence devant le trône et devant l'Agneau d'une «foule immense, impossible à dénombrer, de toute nation, race, peuple et langue» (*Ap 7,* 9), la Bible proclame l'égalité foncière de tous les hommes. Tous nous sommes créés

9. Voir les articles 1, 2, 3, 7, 16, 23, 26 de cette *Déclaration.*

à *l'image de Dieu*; tous nous sommes appelés à bénéficier par la foi de la rédemption opérée par le Christ. «Toutes les nations furent bénies en Abraham» (*Gn 17,* 4; *Col 3,* 16) et, dans le Christ «tout en tous», il n'est «plus question de Grec ou de Juif, de circoncision ou d'incirconcision, de barbare ou de Scythe, d'esclave ou d'homme libre» (*Col 3,* 11). Dieu lui-même est un Dieu sans patrie.

Plus encore, les nations ne sont pas appelées à vivre à part, comme étrangères les unes aux autres. Dieu est un Dieu qui parle, qui se fait connaître, et qui appelle les hommes à s'entre-parler, à s'entre-connaître, à travailler ensemble à une œuvre commune. S'il crée Adam et Eve différents, c'est justement pour qu'ils soient *partenaires* en dialogue l'un avec l'autre, et qu'ainsi ils soumettent la terre. Ce n'est que lorsque l'œuvre des hommes n'est plus ordonnée à Dieu que naît entre eux la confusion de Babel. A la Pentecôte, le signe d'une nouvelle création, d'une nouvelle mission, d'une tâche nouvelle est le don des langues, la communication rétablie entre les hommes (*Ac 2,* 1-13).

Le Christ nous invite à *nous faire proches* les uns des autres, à nous prendre mutuellement en charge sans distinction de race ni de caste. Lorsqu'un Lévite lui demande «qui est mon prochain?», il donne l'exemple d'un Samaritain, d'un paria, d'un sang-mêlé (*Lc 10,* 29-37). Lui-même envisage les hommes en dehors de toute catégorie. «Il fait bon accueil aux publicains et aux pécheurs» (*Mt 10,* 19); «Comment, dit la Samaritaine, tu es Juif et tu me demandes à boire, à moi, une Samaritaine?» (*Jn 4,* 9).

En nous apprenant à dire «notre Père», il nous enseigne que nous sommes tous frères. Par sa Passion et sa Résurrection, il triomphe de tout mal et de toute division, y compris de la séparation la plus radicale qu'est la mort. Par l'envoi de son Esprit, il fonde une communauté nouvelle où chacun est accueilli comme enfant de Dieu.

4. *Fondements théologiques*

Le premier mai 1969, le Saint-Siège donnait son adhésion à la convention internationale des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La préoccupation centrale qui motivait cette ratification, comme elle motive toutes les prises de position de l'Église catholique contre le racisme et l'apartheid, est l'affirmation d'un sens plénier de l'homme[10]. Si cette Église reprend les affirmations des philosophes sur l'égale dignité des personnes, c'est en leur

10. Cf. p.ex. *Gaudium et spes,* 29 § 1-2; PAUL VI, *Allocution au Comité de l'ONU contre l'apartheid,* dans *DC* 73 (1974) 605-606; ID., *Discours au corps diplomatique,* dans *DC* 75 (1978) 102-103. Pour Jean-Paul II, cf. *infra* n. 13.

donnant, à la lumière de la Révélation, un fondement, une radicalité, une ampleur que la raison humaine était incapable de leur assurer.

L'homme reste bon malgré son péché, puisque son existence demeure une participation à l'existence de Dieu qui est bon, puisque sa faute n'a pas pu anéantir en lui l'image de son créateur. Mais surtout, Jésus, par son Incarnation, appelle tout homme à une dignité totalement *restaurée.*

L'enseignement de Jean-Paul II sur les droits de l'homme a ceci de spécifique qu'il porte sur l'homme *appelé gratuitement* par Dieu au salut, appel qui fonde la dignité surnaturelle de l'homme et qui dévoile toute la perfection dont sa nature est capable. La restauration de l'homme dans sa dignité devient effective lorsque, par l'acte de foi personnel, le croyant correspond à l'initiative de Dieu et de son Médiateur, Jésus-Christ. Or cette possibilité est offerte à *tous* les hommes. L'Incarnation est donc non seulement le fondement dernier de la *valorisation* de tout homme qui adhère au Christ par la foi. Elle est aussi *espérance,* promesse de dignité retrouvée pour tous les hommes, pour l'ensemble de l'humanité.

La Passion et la Résurrection du Christ elles-mêmes sont riches d'implications politiques. Par elles, Jésus homme-Dieu accomplit à la fois le oui de l'humanité à Dieu et le oui de Dieu à l'humanité. Pour nous, il pose l'acte fondateur de toute justice, l'acte qui nous réconcilie avec le Père et entre nous. Il nous apporte l'acte de reconnaissance primordiale, originaire, qui nous ouvre à toutes les audaces, à tous les pardons, à tout amour.

De son côté transpercé, le Nouvel Adam permet que naisse l'Église, communauté des baptisés, prémices et espérance de l'humanité nouvelle. Pour un chrétien, il ne suffit donc pas de dire, comme y parviennent heureusement certains philosophes, que nous nous recevons d'autrui. La Bonne Nouvelle que nous annonçons c'est que, comme personnes et comme communauté humaine, *nous nous recevons de Jésus-Christ.* La grande nouveauté qu'apporte l'Incarnation n'est donc pas d'abord d'ordre notionnel, mais bien d'ordre *relationnel.* Le Fils de Dieu fait homme nous invite à partager, selon le mouvement de l'amour, la relation consubstantielle qui l'unit à son Père. Faire advenir dans le monde et dans l'histoire *des expressions institutionnelles et perceptibles de cette communion inouïe:* voilà en quoi se résume la tâche politique des chrétiens.

L'Église doit donc être le lieu à la fois de la différence et de la communion. Tout ce qui, dans l'Église, divise et isole va contre l'esprit

de l'Évangile. L'Église est le lieu où par excellence chacun est accueilli dans sa personnalité. Elle est aussi le lieu où, en espérance, l'humanité tout entière est reconnue et restaurée dans sa dignité.

5. *Fondements pastoraux*

« Allez enseigner toutes les nations... » (*Mt 8,* 19). Le cadre supranational de l'Empire romain favorisait la réalisation de cette mission. Après la conversion des princes et l'institutionnalisation de l'Église, l'universalisme ne rencontrera plus d'obstacle. Dans tout le moyen âge chrétien, les échanges sont extrêmement nombreux, au plan culturel aussi bien qu'économique. La communauté des peuples sous l'égide de Pierre est affirmée au point que l'on a pu reprocher à l'Église catholique d'avoir étouffé les particularités nationales. Le problème racial ne semble pas se poser comme tel.

Ce n'est qu'au XVI[e] siècle, avec la conquête du Nouveau Monde, qu'une réflexion d'ensemble sur le droit des gens va s'imposer à l'Église. Celle-ci ne peut pas, en effet, fermer les yeux sur les scandaleuses exactions dont sont victimes les Indiens. Le premier à prendre position sera Paul III en 1537:

> ... voyant que ces Indiens, véritables êtres humains, ne sont pas seulement aptes à la foi chrétienne, mais encore, d'après ce que Nous avons appris, accourent avec hâte vers cette foi, et désirant leur apporter tous les secours nécessaires: Nous décidons et déclarons par la présente et en vertu de Notre Autorité apostolique, qu'il est interdit de priver de leur liberté et de la jouissance de leurs biens les susdits Indiens et tous les autres peuples qui parviendraient dans l'avenir à la connaissance des chrétiens, bien qu'ils soient hors de la foi. Nous déclarons et décidons, au contraire, qu'ils peuvent, librement et licitement, user et jouir de la liberté et de leurs propriétés et les acquérir; qu'ils ne peuvent être réduits en esclavage; que les Indiens et les autres peuples doivent être invités à ladite foi du Christ par la prédication de la parole de Dieu et par l'exemple d'une bonne vie[11]...

L'énorme effort missionnaire fourni par l'Église en Amérique et en Asie d'abord, puis en Afrique, suffit à démontrer, en dépit de ses maladresses, que jamais elle n'a partagé les maximes racistes selon lesquelles les peuples de ces régions seraient radicalement déterminés à être inférieurs. Le désir de les rendre chrétiens est au contraire un désir d'en faire des frères. La question de l'ordination, dans ces missions, de prêtres autochtones sera résolue positivement au Concile provin-

11. Cité dans *Lutte contre le racisme: Contribution de l'Église,* brochure n° 4, préparée par le P. R. HECKEL et publiée par la Commission pontificale Justice et Paix, Cité du Vatican, 1978, p. 6 s.

cial de Lima (1582-1583), qui promouvait ainsi la participation au sein même de l'Église.

III. - Orientations pratiques

Ce n'est pas seulement dans ses *principes* que l'apartheid va contre la conscience chrétienne, mais encore dans sa *mise en pratique.* Orientée au rebours du plan de Dieu sur la dignité retrouvée en plénitude de toute personne humaine, cette doctrine n'a pas besoin de chercher au-dehors le germe de la violence; elle le porte en ses propres flancs. Elle ne peut engendrer qu'aliénation.

1. *De l'aliénation à la terreur*

L'*aliénation* primordiale est celle qu'elle inflige à ses partisans en interposant entre eux et la réalité, entre eux et les hommes, entre eux et Dieu, une image fallacieuse; en les empêchant de recevoir quoi que ce soit des richesses de leurs frères, d'autres races ou cultures. A cette aliénation, l'idée mensongère selon laquelle la relation politique ne peut être envisagée qu'en termes de rapports de force donne une tournure particulièrement dramatique. De cette idée en effet découle logiquement la maxime selon laquelle il faut, à tout prix, *dominer pour ne pas être dominé.* L'impératif premier semble donc de maintenir à son avantage le rapport des forces, même, si cela s'avère nécessaire, par la violence et la répression. Un non-respect théorique d'autrui s'incarne immédiatement dans les faits.

Mais la *répression* aggrave l'injustice du système; injustice et violence entraînent rancœur et révolte qui, à leur tour, provoquent la répression. La société entre ainsi dans un cercle infernal, dont le caractère diabolique aggrave l'idéologie qui l'a fait naître. En effet plus les affrontements se multiplient, plus l'adversaire apparaît comme un ennemi, plus le maintien du rapport des forces s'avère indispensable, donc plus on réprime... Spirale d'autant plus infernale que, toujours selon le même postulat idéologique, il n'y a aucun espoir, si jamais l'autre devient le plus fort, de se voir traité par lui mieux qu'on ne l'a soi-même traité. «L'homme est un loup pour l'homme.»

Cette spirale de terreur s'accélère encore dans l'option du développement *séparé.* C'est une constante de l'histoire que plus on rejette l'autre «dans les ténèbres extérieures», plus il apparaît comme un bloc antagoniste; plus on se sépare de lui, moins on le connaît; plus on le craint, plus on tend à le contrôler, à l'opprimer, etc.

Une autre option de pensée, particulièrement aliénante pour ceux qui souscrivent à la doctrine de l'apartheid, tend à suraccentuer les valeurs de prospérité, de sécurité matérielle, au détriment des valeurs spirituelles de recherche commune de la vérité, d'accueil mutuel, de reconnaissance, d'échange, de solidarité dans la différence. Cette option est sans doute pour beaucoup dans la *genèse* historique de l'idéologie de ségrégation. Le matérialisme, en effet, n'instaure entre les hommes que des rapports de compétition: les biens de la terre ne peuvent être possédés par plusieurs à la fois; il est pour beaucoup en tout cas dans sa *justification.* N'entend-on pas souvent alléguer un certain progrès matériel dont bénéficient certains noirs pour justifier leur sujétion? Mais cet argument renforce encore la suraccentuation des «valeurs d'avoir» par rapport aux «valeurs d'être». L'apartheid sécrète une logique qui, tout en affirmant la supériorité de ses protagonistes, risque de leur faire perdre le sens de ce qui fait authentiquement leur valeur d'homme. «Les valeurs les plus hautes de la culture occidentale» sont justement les valeurs chrétiennes de respect, de communion, d'amour. Elles n'auraient rien à perdre en cas de «développement intégré»; par contre le matérialisme les sape à la base.

2. *L'option préférentielle pour les victimes*

Quant aux innombrables *victimes* de l'apartheid, comment l'Église se tairait-elle devant tant de vies brisées, de foyers détruits, tant d'enfants orphelins, d'hommes torturés? Comment ne s'indignerait-elle pas devant l'humiliation, l'exploitation, l'iniquité systématique, la cruauté des représailles, les déplacements forcés, les emprisonnements arbitraires? Comment ne protesterait-elle pas quand tant de droits élémentaires sont bafoués: droit de s'exprimer, de circuler, droit d'association, droit au juste salaire, droit de recevoir une éducation conforme à ses aptitudes?

L'Église catholique *dénonce* ces pratiques inhumaines et déshumanisantes, comme elle dénonce les règlements tâtillons, méprisants, contraires à la justice et au bien des personnes. Elle les dénonce avec la force des prophètes et la voix éclatante de l'Évangile. Elle ne se lassera jamais de le faire, pas plus qu'elle ne se lassera d'annoncer la vérité sur l'homme, sur sa dignité d'être raisonnable et libre — plus encore, de créature, et s'il le veut, d'enfant de Dieu racheté par la Croix du Christ et promis à la vie éternelle.

Elle souffre dans les victimes de l'apartheid et avec elles. Elle s'affirme profondément solidaire de leur requête d'une société plus juste. Elle

veut chercher tous les moyens de leur venir en aide. Dans ce but, elle invite tous les hommes de bonne volonté en Afrique du Sud à se poser la question: a. *Quelle société, quel avenir voulons-nous construire?* De la réponse à cette question dépend en effet celle qu'attend la suivante: b. *Comment y parvenir?*

a. La réponse à la première question ne fait pas de doute: tout homme de bonne volonté désire l'instauration d'une société dans laquelle chacun soit reconnu dans ses droits et restauré dans sa dignité; une société dans laquelle chacun puisse apporter à tous le meilleur de lui-même et recevoir de tous les moyens de son épanouissement; une société où la contrainte soit minimale et l'initiative personnelle féconde; une société où les corps intermédiaires fonctionnent normalement pour rapprocher le pouvoir des citoyens et permettre une meilleure participation; une société où l'État soit vraiment au service du bien commun; bref, une société pacifique et pacifiée qui apporte au monde sa richesse et contribue à faire progresser celui-ci selon le plan de Dieu.

b. La condition de possibilité d'une telle société est l'instauration d'un *tissu relationnel.* Si ce tissu n'existe pas, si les rapports entre les groupes et les échanges entre les personnes sont entravés, et même s'ils ne sont pas encouragés, les institutions les plus démocratiques restent des coquilles vides ne produisant que l'injustice. La liberté débouche sur l'inégalité, comme l'égalité ne se maintient qu'aux dépens de la liberté. Sous sa forme la plus parfaite, la relation s'appelle amour mutuel. Un tissu relationnel ne peut s'instaurer que par le dialogue.

3. *Un manichéisme à rejeter*

Il faut donc *rejeter* résolument toute «analyse» de la société sud-africaine présentant deux camps antagonistes voués à s'entre-déchirer, identifiant l'un au mal et l'autre au bien, l'un à l'injustice et l'autre à la justice, l'un au diable et l'autre à Dieu. Il y a ici sans doute une cause injuste, contraire au bien commun, et une cause juste, conforme à ce bien, mais l'opposition a d'autres raisons.

A. *Première raison de ce rejet*

a. D'abord, même quand un homme prend *résolument* parti pour une cause, on ne peut l'identifier purement et simplement à cette cause. On ne peut réduire un adversaire à sa seule qualité d'adversaire. L'autre auquel je m'oppose reste avant tout un homme, mon égal; en perspective chrétienne, mon frère. Jamais je ne puis désespérer de lui. Aussi aliéné, aussi aveuglé soit-il par une idéologie, il reste susceptible de prendre distance vis-à-vis de sa cause, si la vérité se présente. Aussi coupa-

ble soit-il, il reste susceptible de changer de conduite, s'il découvre d'autres valeurs. La frontière entre le bien et le mal ne passe pas entre les individus, mais dans le cœur de chacun. On ne peut déclarer l'un radicalement bon, parce qu'il défend une cause juste, et l'autre radicalement mauvais, parce qu'il défend une cause injuste. Nul n'est indemne des germes de corruption et d'injustice; nul n'est définitivement incapable de conversion.

b. Ensuite la problématique manichéenne que nous envisageons ici s'aggrave encore lorsqu'on décrète que celui qui n'est pas prêt à renverser une situation par tous les moyens en est objectivement partisan, et lorsqu'on ajoute que tous les «partisans» de la situation en question sont *déterminés* par leurs intérêts économiques. Quoi qu'ils fassent, on déclare a priori qu'ils agissent en fonction de ces intérêts et manœuvrent pour maintenir le statu quo. Toute idée de réforme pacifique de la société apparaît dès lors comme un leurre; toute tentative de dialogue de la part de «l'autre camp» comme une ruse, et de la part de «son propre camp» comme une trahison.

c. Le changement — dit-on encore — viendra seulement de ceux qui n'ont aucun intérêt au système en place, c'est-à-dire de la base, des opprimés. Il ne se fera que par une révolution violente qui, après avoir détruit l'ancien monde, rebâtira sur ses ruines un monde meilleur.

A l'évidence pareille analyse ratifie quelques-uns des *présupposés de l'apartheid* elle-même: il n'est d'autre rapport possible entre les hommes que celui de la force; les hommes sont déterminés dans leur agir, non pas en ce cas-ci par leur race ou leur culture, mais par leur situation sociale; une classe «messianique» doit imposer aux autres l'avenir le plus juste. On ne voit donc pas comment cette perspective pourrait conduire en fin de compte à une société radicalement différente de celle qu'engendre la doctrine de l'apartheid [12].

B. *Deuxième raison de ce rejet*

De plus, cette problématique s'avère profondément irréaliste.

a. *Premièrement,* parce que le pouvoir en place est trop puissant pour qu'une insurrection populaire puisse le renverser; à suppo-

12. Les difficultés que nous évoquons ici sont particulièrement perceptibles dans le document habituellement appelé *Kairos,* qui mériterait à lui seul une étude approfondie. Ce texte fait écho à deux hérésies qui ont ébranlé le monde chrétien: le manichéisme et le pélagianisme. Voir *Challenge to the Church. A theological Comment on the political Crisis in South Africa. The Kairos document and commentaries,* PCR Information, Reports and background Papers, WCC, Programme to Combat Racisme (PCR), Geneva, 1985; traduction française sous le titre *Défi à l'Église. Commentaire théologique sur la crise politique en Afrique du Sud. Le Document Kairos,* publié par The Kairos Theologians, Braamfontein, et la Compagnie des Pasteurs, Genève, s.d.

ser même qu'elle finisse par y parvenir, le bain de sang aurait été tel que la réconciliation et la reconstruction d'une société juste seraient presque impossibles et le rétablissement d'un tissu relationnel extrêmement compromis. D'autant plus que certaines grandes puissances étrangères verraient avec satisfaction s'installer un régime qui leur soit favorable, même s'il est aussi cynique que le précédent...

La problématique de la violence ne débouche donc sur aucune solution. Tout ce qu'elle apporte est un durcissement du régime, dont les plus faibles font les frais. Elle amène sur un plateau d'argent à la répression l'argument que «tout vaut mieux que le chaos»; elle décourage les initiatives positives en faveur des opprimés, puisqu'aucune d'elles ne parvient à amorcer le processus de pacification qui leur permettrait d'aller plus loin.

b. Ceci nous amène à la *seconde raison* pour laquelle l'analyse évoquée s'avère irréaliste: elle ne tient aucun compte de la présence et des efforts des hommes de bonne volonté. On rencontre des hommes de bonne volonté en Afrique du Sud et dans toutes les catégories de la population; ils y sont même nombreux, actifs et courageux. S'ils n'appartiennent pas au nombre des bénéficiaires du régime, ils savent ne pas accepter celui-ci. Ils cherchent à obtenir justice par tous les moyens de la résistance passive, et même de la lutte, lorsque celle-ci, étant l'ultime recours, a vraiment des chances d'améliorer la situation sans renier ce qu'il faut précisément restaurer: la dignité de la personne humaine. Ils n'ont pas de haine au cœur.

S'ils font partie des bénéficiaires du régime, ils se sentent profondément désolidarisés d'avec lui. Ils mettent tout en œuvre pour obtenir plus de respect des droits des opprimés; ils usent même de toute leur influence pour promouvoir une participation politique de la majorité noire.

A tous ceux-là l'Église catholique dit: c'est dans cette voie qu'il faut marcher. Tâchez au maximum de rétablir des relations normales (c'est-à-dire conformes à la dignité de tous) entre les membres de la société sud-africaine. Faites-le chaque fois que vous le pouvez, à tous les niveaux, dans la rue aussi bien qu'à la maison, à l'école ou au travail, en ville comme à la campagne, dans les petites choses comme dans les grandes. Quel que soit votre statut, quelle que soit votre activité, vous pouvez, vous devez le faire, même en affrontant de gros risques et de fortes oppositions. Si de telles relations se multiplient, en effet, elles amèneront nécessairement un changement de climat qui créera les conditions de la justice, rendra plus efficaces les revendications en sa faveur et qui finira même par provoquer l'abolition de l'apartheid.

*
* *

Parce qu'elle anticipe la réalisation du monde nouveau, l'Église doit être le lieu privilégié où s'inaugurent les relations nouvelles entre les hommes. Les évêques sud-africains ont déjà pris de nombreuses initiatives pour faire de leurs églises les lieux de rencontre, d'échange, d'accueil mutuel, de connaissance réciproque entre les membres des différentes communautés du pays. Toute l'Église catholique est solidaire avec eux dans cet effort; elle les encourage à le pousser le plus loin possible. Il faut dénoncer; il faut être solidaire du pauvre contre toutes les formes d'écrasement; il faut aussi témoigner par sa vie et son agir de ce que l'on veut réaliser avec la grâce de Dieu: la civilisation de l'amour que Jean-Paul II appelle de ses vœux. C'est ce même Jean-Paul II qui affirme:

> Si Dieu nous avait abandonnés à nos propres forces, si limitées et si fragiles, nous n'aurions aucune raison d'espérer que l'humanité vive comme une famille, comme des enfants d'un même Père. Mais Dieu s'est approché définitivement de nous en Jésus; dans sa croix nous faisons l'expérience de la victoire de la vie sur la mort, de l'amour sur la haine. La croix, auparavant symbole d'offense et d'amère défaite, devient source de vie.
>
> De la croix jaillit le torrent d'amour de Dieu qui pardonne et réconcilie. Avec le sang du Christ, nous pouvons vaincre le mal par le bien. Le mal qui pénètre dans les cœurs et dans les structures sociales. Le mal de la division entre les hommes, qui a ensemencé le monde de tombeaux, de guerres, de cette terrible spirale de haine qui ravage, anéantit d'une manière effroyable et insensée [13].

Vers la civilisation de l'amour, le Christ est notre chemin; pour elle il est notre force, notre justice, notre paix.

B-1348 Louvain-la-Neuve Michel SCHOOYANS
Collège Jacques Leclercq Université Catholique de Louvain
Place Montesquieu, 1

Sommaire. — Après avoir rappelé quelques données de base concernant l'apartheid en Afrique du Sud, l'article précise les positions de l'Église catholique, qui condamne sans équivoque l'apartheid pour des motifs doctrinaux mais aussi philosophiques et juridico-politiques. L'Église dénonce également les pratiques déshumanisantes qu'entraîne le système et s'efforce de rétablir des relations de reconnaissance réciproque entre les membres de la société sud-africaine.

13. ***Homélie*** **à San Salvador (6 mars 1983), dans *DC* 80 (1983) 410.**

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Pour permettre au lecteur d'aller plus loin, nous proposons ici quelques éléments de bibliographie. Nous y avons donné un relief particulier aux interventions du Magistère.

1. *Ouvrages généraux*

CORNEVIN R., *Histoire de l'Afrique,* t. II, *L'Afrique précoloniale,* p. 102-135 et t. III, *Colonisation, décolonisation, indépendance,* p. 18-73, Paris, Payot, 1976.

DAVENPORT T.R.H., *South Africa. A modern history,* 3e éd., coll. Cambridge Commonwealth Series, Basingstoke, Macmillan Press, 1987.

The Oxford History of South Africa, édit. M. WILSON & L. THOMSON, 2 tomes, Londres, Oxford University Press, 1971.

2. *Sur l'apartheid*

BAECHLER J., *L'Afrique du Sud: problèmes, solutions, issues,* dans *Commentaire* n° 36 (hiver 1986-1987) 604-612.

BOCKEL A., *De l'apartheid à la conquête du pouvoir,* Paris, Publisud, 1986.

CHALIAND G., *Où va l'Afrique du Sud?,* Paris, Calmann-Lévy, 1986.

COKER Chr., *Parmi les croyants: la crise sud-africaine et le moral des Blancs,* dans *Politique étrangère* 4 (1985) 935-949.

CONGAR Y. M.-J., *L'Église catholique devant la question raciale,* Paris, Ed. de l'UNESCO, 1953.

CORNEVIN M., *L'Afrique du Sud en sursis,* Paris, Hachette, 1977.

DE GRUCHY J.W., *The Church struggle in South Africa,* Londres, Collins, 1986.

DENMAN E., *The fiercest fight: a documented account of the struggle against Apartheid in South Africa,* Worthing Churchman, 1985.

DE VILLIERS Br., *A Crisis of Christian Conscience. The Interaction between Church and State in South-Africa,* dans *Internationales Afrika-Forum* (Munich) 19/1 (1983) 59-76.

DIENER I., *Apartheid. La cassure. La Namibie, un peuple, un avenir,* Paris, L'Arcantère, 1986.

HASKI P., *L'Afrique blanche,* Paris, Seuil, 1987.

LELYVELD J., *Afrique du Sud. L'Apartheid au jour le jour,* Paris, Presses de la Cité, 1986.

LEONARD Th., *The political Mythology of Apartheid,* Londres, Yale University Press, 1985.

LORY G., *Afrique australe. Tour d'horizon en quatre mille pages,* dans *Jeune Afrique* n° 1364 (1987) 54-57.

LUGAN B., *Histoire de l'Afrique du Sud. De l'Antiquité à nos jours,* Paris, Perrin, 1986.

MANDELA N., *L'Apartheid,* Paris, Ed. de Minuit, 1985.

MARCHAND J., *La propagande de l'apartheid : comment l'Afrique du Sud se crée une image de marque,* Paris, Karthala, 1985.

MERLE LIPTON, *Capitalism and Apartheid.* S. Africa 1910-1984, Gower, 1985.

OMONO R., *The Apartheid Handbook,* Londres, Penguin, 1986.

SOUDAN Fr., *Mandela l'indomptable,* Paris, Jeune Afrique Livres, 1987.

THION S., *Le pouvoir pâle,* Paris, Seuil, 1969.

3. *Le Magistère de l'Église catholique*

JEAN-PAUL II, *Allocution au Comité spécial de l'ONU contre l'«apartheid»,* 7.7.1984, dans *Oss. Rom.,* 8.7.1984.

— *Prière pour la paix dans les pays bouleversés par la violence,* dans *Oss. Rom.,* éd. fr., 2.4.1985.

— *Discours à la Cour internationale de Justice,* La Haye, 13.5.1985, dans *Oss. Rom.,* éd. fr., 21.5.1985.

— *Appel à la dignité et à la solidarité,* dans *Oss. Rom.,* éd. fr., 13.8.1985.

— *Paroles à l'occasion de la récitation de l'Angélus,* Yaoundé, 11.8.1985, dans le *Bollettino* (Vatican) n° 338, 11.8.1985.

— *Allocution lors de la visite au Président du Cameroun,* Yaoundé, 12.8.1985, dans *Oss. Rom.,* 14.8.1985.

— *Appello del Santo Padre per il Sudafrica : Giungere alla pace vera fondata sulla giustizia,* Audience générale du 9.10.1983, dans *Oss. Rom.,* 10.10.1985.

— *Paroles à l'occasion de la récitation de l'Angelus,* Cagliari, 20.10.1985, dans *Oss. Rom.,* éd. fr., 22.10.1985.

— *Paroles à l'occasion de la récitation de l'Angelus,* Rome, 22.12.1985, dans *Oss. Rom.,* éd. fr., 24.12.1985.

— *Discours au Corps Diplomatique,* Rome, 11.1.1986, dans *Oss. Rom.,* 12.1.1986.

Lettre du Cardinal Etchegaray à Mgr Hurley, archevêque de Durban, dans *DC* 83 (1986) 555 s.

On retiendra également les textes suivants :

Les évêques d'Afrique du Sud appellent à l'action non violente contre l'apartheid, dans *DC* 83 (1986) 529.

Réflexion œcuménique sur l'apartheid. Communiqué du groupe consultatif de l'Église catholique et du COE, dans *DC* 83 (1986) 557 s.

Conférence annuelle du Conseil sud-africain des Églises, dans *DC* 83 (1986) 778.

Le secrétaire de la Conférence épiscopale torturé par la police, dans *DC* 83 (1986) 879.

Déclaration commune des Églises contre l'apartheid en Afrique du Sud, dans *DC* 83 (1986) 928.

***Panorama missionnaire 1986.* dans *DC* 83 (1986) 1171-1174 : cf. spécialement 1174.**